



ARMP
AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES MARCHÉS PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 310/2025

A LA SOCIETE AFRICAN STAR MOTOR SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 25/OCC/DG/CGPMP/024, conclu avec l'Office Congolais de Control pour un montant total hors taxe dollars américains cent cinquante-sept mille deux cent quarante et un, trente-huit centimes (USD 157 241,38) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cent, soixante-neuf centimes (USD 1100,69), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa le 01/12/2025

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Mr. Claude KAZEMBE MAMU
Directeur Général

